



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2023**

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales

N°06/2023 - PREEMPTION DU BIEN SITUE 13 PLACE DE L'ÉGLISE

Délibération adoptée à l'Unanimité

N°07/2023 - PREEMPTION DU BIEN SITUE 15 PLACE DE L'ÉGLISE

Délibération adoptée à l'Unanimité

**N°08/2023 - PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET**

Délibération adoptée à l'Unanimité

*Affichage le 09 mars 2023
Le Maire, Annick GOINEAU*

